Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

LE CADRE JURIDIQUE DU DROIT DU TRAVAIL - S. 42. 6

1) C'est un accord relatif aux conditions de travail et aux garanties sociales accordées aux salariés, et conclu entre un ou plusieurs syndicats représentatifs de salariés et un ou plusieurs syndicats ou groupements ou un ou plusieurs employeurs. **(2 points)**

2) L'objectif était une revalorisation des salaires dans ce secteur afin d'aider au recrutement de main d'œuvre pour enrayer la pénurie actuelle, une meilleure lisibilité de la classification, une meilleure reconnaissance. **(2 points)**

3) Les postes sont classés par niveau, puis par échelon à l'intérieur d'un niveau. **(1 point)**

4) Une convention collective peut régler des problèmes relatifs aux conditions de travail et de garanties sociales (période d'essai, congés payés, indemnités de licenciement, formation, retraite...). **(2 points)**

5) Elle permet d'accorder aux salariés des avantages et des garanties supérieures à ceux qu'assure la loi. **(1 point)**

LES MOYENS DE PAIEMENT - S.42.5

1° C'est un moyen de paiement au comptant. **(1 point)**

2° C'est la somme d'argent qui doit être sur le compte au moment de la création du chèque.
(1,5 points)

3°Prendre contact avec le bénéficiaire du chèque et réapprovisionner le compte.
(1,5 points)

4° Les espèces, les cartes de paiement, le virement, la lettre de change. **(2 points)**

LE DROIT DE LA CONCURRENCE

1° C'est lorsqu'un commerçant commet dans l'exercice de ses fonctions et au bénéfice de son commerce, à l'encontre d'un autre commerçant exerçant une activité similaire, un acte ou faute susceptible de porter préjudice dans le but de détourner sa clientèle. **(2 points)**

2° Des « faux particuliers » s'infiltrent dans les vides greniers réservés aux particuliers afin d'y vendre leurs marchandises. Le but est d'échapper aux charges fiscales et sociales.
(2 points)

3° Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. **(1 point).** Contrôler et faire respecter les applications de la réglementation en matière commerciale : les prix, les étiquetages, les ventes à perte.... **(1 point)**

Académie de Lyon	Session 2004	Code(s) examen(s)	Tirages
Corrigé BP BOUCHER			
Épreuve : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise		U42	
Coefficient : 1	Durée : 1 h 00	Feuillet : 1/1	

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.